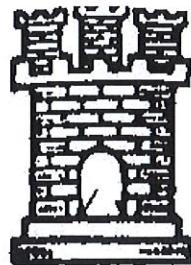




Wallonie



Esneux

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par Madame Anabelle POYSAT demeurant Chemin des Thiers 8 à 4130 Esneux.

Le terrain concerné est situé Chemin des Thiers , 8 à 4130 Esneux et cadastré division 1, section A n°388S.

La demande vise les travaux suivants : construction d'un appartement sur un garage existant et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du permis d'urbanisation pour les raisons suivantes :

- seules les constructions de type unifamilial sont autorisées par le lotissement ;
- les bâtiments doivent être implantés dans la zone d'implantation prévue au plan ;
- le bardage en panneau de teinte blanche ne fait pas partie de la liste des matériaux autorisés par le permis d'urbanisation ;
- toutes les façades d'une même habitation doivent être traitées dans le même matériau principal ;

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- la hauteur sous gouttière du volume secondaire devrait être inférieure d'au moins 15% à celle du volume principal ;
- le volume secondaire devrait être implanté sur la limite parcellaire latérale ou au moins à 5m de la limite parcellaire latérale ;
- le bardage en panneau de teinte blanche ne fait pas partie de la liste des matériaux autorisés par le règlement ;

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX **sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.44.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 02 mai 2023 au 16 mai 2023 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be